

**Compte-rendu de la réunion de la  
commission de suivi de site (CSS) ESCALQUENS**  
Jeudi 13 juin 2024

**Ordre du jour :**

1. approbation du compte rendu de la réunion de la commission de suivi de site du 15 novembre 2022 ;
2. bilan de l'activité de la société Gâches Chimie ;
3. bilan de l'activité de l'inspection des installations classées ;
4. questions diverses.

*Ouverture de la séance à 9h00 sous la présidence de M. Serge JACOB, secrétaire général de préfecture de la Haute-Garonne.*

La réunion de la commission de suivi de site (CSS) n'a pas pu se tenir en 2023 pour des raisons organisationnelles. Les services de la DREAL veillent désormais à tenir une réunion de la CSS, au minimum, une fois par an.

**1. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 15 novembre 2022**

M. Rivière, représentant de l'association France nature environnement (FNE), signale que ses propos relatifs au risque de sûreté sur le site Gâches Chimie n'ont pas été repris dans le compte rendu de la réunion de la CSS du 15 novembre 2022.

M. Cortes rappelle que, conformément aux instructions ministérielles, les informations relatives à la sûreté ne peuvent pas être intégrées au compte rendu qui est rendu public.

Aucune autre remarque n'est relevée, le compte rendu de la réunion de la CSS du 15 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**2. Bilan de l'activité de la société Gâches Chimie**

Le directeur technique et qualité, service, environnement (QSE) de la société Gâches Chimie présente le bilan d'activité. La société Gâches Chimie est une entreprise familiale ayant pour principal objectif d'apporter, de faciliter et de faire accepter des solutions et produits issus des chimies dans le monde industriel.

Son chiffre d'affaires est constant. Les capitaux sont détenus par la famille Gâches, avec 450 collaborateurs présents dans neuf pays différents.

Le SIRACED PC a réalisé un exercice du plan particulier d'intervention (PPI) le 25 octobre 2022, simulant l'incendie de la cellule D5. Un exercice du plan d'opération interne (POI) a été réalisé le 19 octobre 2023, avec pour scénario l'incendie d'une citerne de solvant. Les points forts ainsi que les axes d'amélioration identifiés lors de ces exercices sont présentés.

Une matinée de formation avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a été organisée, afin d'harmoniser les moyens de communication, les plans et ainsi fluidifier les échanges.

En 2022, trois accidents avec arrêt, dont un lié à la chimie, ont été recensés. En 2023, deux accidents avec arrêt, sans lien avec la chimie, sont constatés.

Une inspection de la DREAL a été réalisée le 13 décembre 2022, sur la thématique des mélanges compatibles.

En 2023, deux inspections de la DREAL ont été réalisées :

- les 14 février et 12 décembre, avec pour thème le règlement REACH (inspection réalisée en deux fois) ;
- le 12 décembre, avec pour thème une action nationale ministérielle relative aux textes « Post Lubrizol » et à leur application.

Le plan d'action de mise en œuvre des dispositions techniques « Post Lubrizol » est présenté. La création du nouveau bâtiment de stockage de liquides inflammables permettra la prise en compte des exigences « Post-Lubrizol » concernant le stockage de ces matières dangereuses.

L'expert hygiène, sécurité, environnement (HSE) de la société Gâches Chimie présente le bilan GES (gaz à effet de serre). L'impact carbone de l'entreprise représente environ 1%, principalement lié à la production chimique pour les clients.

Le président directeur général (PDG) de la société Gâches Chimie évoque l'accord conclu avec les clients industriels pour limiter, au maximum, les produits périmés grâce à une gestion optimisée et permettant ainsi de réaliser des gains indirects, à la fois économiques et environnementaux.

La répartition des filières de traitement des rejets aqueux est présentée. Depuis 2023, ces rejets ne sont plus incinérés, mais sont dirigés vers des filières de traitement physico-chimique. La société souhaite que les traitements soient réalisés avec des filières locales.

Le directeur technique et QSE de la société Gâches Chimie présente les actions réalisées sur le plan de sobriété énergétique ainsi que le programme d'investissement et de modernisation, en cours depuis 2021.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, souhaite obtenir l'échéancier des actions à réaliser dans le cadre du plan d'action « Post Lubrizol ». Il souhaite également que le SDIS réalise un retour d'expérience sur l'exercice PPI.

Le directeur technique et QSE de la société Gâches Chimie signale que les échéances sont précisées dans la présentation, qui sera également diffusée avec le compte-rendu de la réunion de la CSS. La majorité des dispositions applicables sont à réaliser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Un porter à connaissance a été effectué concernant la réalisation du nouveau bâtiment.

M. Richard, représentant du SDIS, précise que la société améliore en continu la sécurité de l'établissement, notamment avec la mise en place de la formation GOC (gestion opérationnelle de commandement). Depuis de nombreuses années, le SDIS et la société Gâches Chimie maintiennent une bonne collaboration.

Le PDG de la société Gâches Chimie stipule que le personnel de la société est très stable, ce qui accroît l'expérience dans le domaine de la sécurité. 48 personnes ont plus de vingt ans d'ancienneté.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, demande si les mesures de prévention concernant les accidents ont été identifiées.

Le PDG de la société Gâches Chimie précise qu'à chaque accident ou presque-accident, une étude, un retour d'expérience et un plan d'action sont réalisés. Le personnel est incité à faire remonter toutes les situations dangereuses.

### **3. Bilan de l'activité de l'inspection des installations classées**

M. Gabet, inspecteur de la DREAL, présente le bilan de l'action de l'inspection des installations classées, en rapport avec l'usine Gâches Chimie.

En 2022, une inspection a été réalisée le 13 décembre sur la gestion du risque des produits incompatibles. Un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris suite à cette inspection, avec une obligation de mise en place d'une seconde barrière de sécurité sur les zones de stockage d'acide sulfurique et d'hypochlorite de sodium. Cette prescription a été fixée au 22 août 2024. Un arrêté préfectoral complémentaire a également été proposé concernant la mise en place de barrières de sécurité, avec des échéances prévues pour février et août 2024.

En 2023, deux inspections ont été réalisées :

- le 14 février, avec pour thème le règlement REACH. À la suite de la visite, certaines obligations concernant les mentions à indiquer sur les fiches de données de sécurité n'ont pas été respectées. La société dispose d'un délai de douze mois afin de se mettre en conformité ;
- le 12 décembre, avec pour thème l'action nationale « Post Lubrizol ». Deux non-conformités ont été relevées en rapport avec l'obligation de disposer d'un état des stocks et ont été levées rapidement par l'exploitant.

Concernant les instructions, l'étude de dangers, révisée, a été transmise en juin 2022, et est toujours en cours d'instruction. Trois demandes d'antériorité ont été formulées concernant l'acide nitrique, le butylglucol et la rubrique N1510. En août 2023, un porter à connaissance, relatif à la construction de deux auvents A6 et 17, a été transmis.

Concernant la réalisation du nouveau bâtiment de stockage de liquides inflammables, le porter à connaissance a été reçu la veille de la présente réunion de la CSS.

Le 4 avril dernier, une lettre préfectorale a été signée afin de valider la demande de report de délai pour la mise en place d'une mesure de maîtrise des risques sur la cellule de stockage de produits comburants.

Le PDG de la société Gâches Chimie souligne que le secteur d'activité de son entreprise est continuellement impacté par l'évolution des besoins des industriels ainsi que par l'évolution de la classification des produits.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, se dit surpris du délai d'instruction de l'étude de dangers. Il souhaite savoir s'il existe une méthode permettant d'identifier rapidement les risques, afin de ne pas attendre la fin de cette instruction.

M. Cortes précise que l'exploitant demeure responsable de la sécurité de ses installations et doit donc constamment mettre à jour celles-ci. L'EDD vise à démontrer que cette obligation est bien respectée et constitue, à cet égard, une évaluation de la situation à un moment donné. Les documents à examiner dans ce cadre sont conséquents et complexes. Des inspections spécifiques sont également réalisées afin de s'assurer que les mesures décrites dans l'EDD sont bien mises en œuvre, et que les hypothèses prises pour les scénarii sont cohérentes.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, souhaite savoir si le périmètre de sécurité sera ajusté en fonction de l'évolution des activités de Gâches Chimie.

M. Cortes indique que le périmètre de maîtrise de l'urbanisme ne devrait pas être impacté. En revanche, le périmètre PPI, pourrait être modifié en raison de la prise en compte de la problématique des mélanges incompatibles, sujet émergeant au niveau national, et qui fait d'ailleurs l'objet d'un groupe de travail dont Gâches Chimie fait partie, ainsi que l'INERIS.

M. Gabet précise qu'une visite est programmée la semaine suivant la réunion de la CSS, avec pour sujet, la révision de l'EDD. En fin d'année, une seconde visite sera réalisée sur la thématique des mélanges incompatibles et des barrières de sécurité associées.

#### **4. Questions diverses**

M. Rivière, représentant de l'association FNE, demande si le projet de la gare va entraîner une augmentation de la population dans la zone sensible.

M. Cortes rappelle que la gare n'est pas située dans le périmètre du plan de protection des risques technologique (PPRT).

Mme Montoliu précise que la gare est à la limite du périmètre PPI. Elle souhaite qu'une évacuation de la gare soit prévue en cas d'accident majeur dans l'usine, même si celle-ci n'est pas située dans le périmètre du PPI.

L'adjoint au maire d'Escalquens rappelle qu'il est de la responsabilité de la mairie de maîtriser l'urbanisation à proximité de l'entreprise. Le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune est en cours de révision et sera approuvé en fin d'année. Il indique que la mairie souhaite transférer les terrains sportifs derrière la société Gâche Chimie. Une information publique sera réalisée. De manière générale, la mairie entretient de bonnes relations avec la société Gâches Chimie.

M. Rivière souhaite connaître l'emplacement du nouveau bâtiment.

Le directeur technique et QSE de la société Gâches Chimie précise que le nouveau bâtiment sera situé au milieu du site.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, souhaite savoir si la société rejette des substances per- et polyfluoroalkylée (PFAS) et les risques que cela peut engendrer en cas d'accident.

M. Cortes rappelle le contexte national de ce sujet qui émerge. Concernant les rejets de PFAS dans l'air, il n'existe pas pour l'instant de données disponibles, ni de protocoles d'analyses normalisés. L'INERIS travaille sur ce sujet. Un arrêté ministériel a été adopté pour encadrer les

rejets de PFAS dans l'eau, établissant un plan d'action en cours de mise en œuvre. La première étape de ce plan consiste à réaliser un état des lieux, ciblant une vingtaine de PFAS parmi les plus de 4000 substances qui composent cette famille de produits. En effet, seuls quelques dizaines de PFAS font l'objet de méthodes d'analyses normalisées, et seuls vingt PFAS sont soumis à des valeurs limites, et ce, uniquement dans les eaux potables. Il s'agit donc d'un sujet complexe, sachant que les PFAS sont présents dans beaucoup de produits (émulseurs, anti-abrasifs, textiles d'ameublement, batteries au lithium, cosmétiques...).

La société Gâches Chimie ne fait pas partie du secteur industriel concerné par l'arrêté ministériel. Les résultats des campagnes d'analyses lancées par les industriels concernés sont mis en ligne sur internet, sur le site de la DREAL. À noter que dans le cadre de ces campagnes, plusieurs industriels ont analysé l'eau qu'ils prélèvent dans la Garonne et que les résultats correspondants n'ont pas montré de présence de PFAS dans ce cours d'eau.

Le directeur technique et QSE de la société Gâches Chimie ajoute qu'il n'y a aucun PFAS dans les produits présents sur site, à l'exception des émulseurs incendie, qui seront remplacés en cours d'année.

M. Rivière, représentant de l'association FNE, indique que, dans son dossier de presse, ATMO Occitanie révèle pourtant la présence d'une quarantaine de perturbateurs endocriniens dans l'air.

M. Cortes précise que les perturbateurs endocriniens ne sont pas des PFAS.

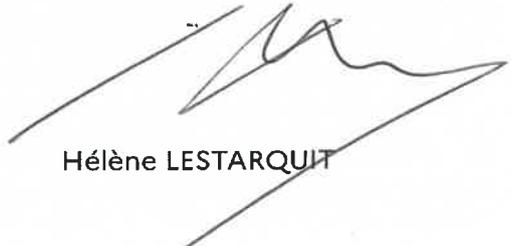
M. Jacob souligne l'importance du respect des réglementations, des visites d'inspection et des auto-contrôles concernant la sécurité et la sûreté. Bien que la stabilité des effectifs soit encourageante, il est crucial d'assurer régulièrement des formations. Les retours d'expérience et la traçabilité des actions sont primordiaux.

Il souligne également l'importance de l'interaction des différents documents, tels que les plans de secours, les plans de gestion, les plans communaux de sauvegarde (PCS) et les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).

M. Jacob remercie l'ensemble des participants et clôt la séance.

*La séance est levée à 10h30.*

Pour le préfet et par délégation :  
la secrétaire générale adjointe,



Hélène LESTARQUIT



Intitulé	Nom	Statut	
<b>Collège administration</b>			
Préfecture Haute-Garonne	M. Serge JACOB M. Bruno RAMETTE Mme Linsey MONPELAT	Secrétaire général	Présent Présent Présente
SIRACED PC	Mme Stéphanie MONTOLIU		Présente
SDIS	M. Bernard RICHARD		Présent
DREAL	M. Rémy CORTES M. Adrien GABET	Adjoint au chef de l'UID Inspecteur	Présent Présent
DIRECCTE			
DDT			
DDETS	Mme Carole OUHAYON	Inspectrice du travail	Distanciel
<b>Collège collectivités</b>			
Mairie d'Escalquens	M. Robert BENALET, adjoint au maire	Titulaire	Présent
Mairie de Pompertuzat			
Mairie de Belberaud	Monsieur le Maire	Titulaire	Excusé
SICOVAL	M. Djemel BENZAÏ	Titulaire	Présent
Conseil départemental			
<b>Collège riverains</b>			
SNCF Mobilité	M. Christophe MARRE	Titulaire	
SNCF Réseaux	Mme Géraldine CASSEZ M. Boris GIRARD	Titulaire Suppléant	
Copropriété de la Grave	M. Jean-Marc HALLOUARD	Titulaire	
FNE	M. Alain RIVIERE	Titulaire	Présent
Le Vallon d'Escalquens	M. Jacques FRANCOIS	Titulaire	
<b>Collège exploitants</b>			
GÂCHES CHIMIE	Mme Olivia GÂCHES M. Pierre GÂCHE M. Stéphane CHENEL M. Vincent MEIFFREN M. Vincent SAINT-MARTIN	Titulaire Président directeur général Directeur de site Directeur technique et QSE Expert HSE	Présente Présent Présent Présent Présent
<b>Collège salariés</b>			
GÂCHES CHIMIE	Le représentant des salariés de la société GÂCHES CHIMIE	Titulaire	
GÂCHES CHIMIE	Le représentant des salariés de la société GÂCHES CHIMIE	Titulaire	

